



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E49795

VALABLE JUSQU'AU 21/04/2026

ÉDITÉ LE

05/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/1993

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 01/01/2019
82 500

Raison sociale : ETS JACQUES PHILIPPE

10 RUE DES CITES CECILE
54300 LUNEVILLE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANCY 390363422

Siret : 390 363 422 00051

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 54 6724 0

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 5 427 725 204

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 5 427 725 204

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2025

Téléphone : 0383763434

Fax : 03 83 76 34 35

Portable :

Site Internet :

E-mail : comptable@philippe-chauffage.fr

Responsabilité légale :

LEKSIR HALIM CO-GÉRANT / PHILIPPE CORINNE CO-GÉRANT

Effectif moyen : 14

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	29/01/2026
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	31/01/2023
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	24/04/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	28/03/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	28/04/2022
o Chaudière bois	24/04/2025
o Poêle ou insert bois	31/01/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.